



Compte-rendu conseil municipal du 27 septembre 2018

Date de convocation : 20 / 09 / 18

L'an deux-mille-dix-huit le vingt-sept du mois de septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montembœuf.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Mrs TRAPATEAU – NEBOUT – MANIERE – PERROCHEAU – BOURNIER – BOUCHER – PESTRE – BUNA (arrivé à 21h) – SARDIN - DUPUY-LUCE.

ETAIENT ABSENTES : Mmes DELAGE - JACQUELIN.

Mme JACQUELIN arrive en cours de séance à 22h00.

Mme DELAGE Arlette donne pouvoir à Mme DUPUY-LUCE Liliane.

Mme JACQUELIN Catherine donne pouvoir à Mme MANIERE Nicole.

Nombre total de conseillers : 12 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres absents : 2
--

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Modification des statuts n°5 de la Communauté de Communes Charente Limousine : extension des compétences facultatives en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium ;
- Tarifs du village vacances ;
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017 ;
- Effacement d'une dette d'assainissement à la demande de la Banque de France ;
- Clôture de l'enquête publique de révision du zonage de l'assainissement collectif ;
- Ouverture de l'enquête publique pour le déclassement partiel de la VC n°152 à Beaussac et son aliénation ;
- Clôture budget station-service ;
- Clôture budget CCAS et affectation du résultat au budget communal ;
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'étude architecturale préalable à l'aménagement du centre-bourg ;
- Présentation de l'Avant Projet d'aménagement du centre-bourg, réalisé par ERI Sud Ouest ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : subvention pour le voyage d'un collégien.

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Monsieur le Maire demande si les conseillers approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 09 / 07 / 2018 envoyé avec la convocation.

Vote Pour : 6 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Modification de statuts n°5 de la Communauté de Communes de Charente Limousine : Extension des compétences facultatives en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de modification des statuts reçue de la Communauté de Communes Charente Limousine, portant sur l'extension des compétences facultatives en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium, suite à la délibération du conseil communautaire réuni le 4 juillet 2018.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Tarifs du village de vacances**

Arrivée de M. BUNA.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le village de vacances a été restitué à la commune par la Communauté de Communes Charente Limousine. Ce transfert a pris effet le 1^{er} juillet 2018.

Le Conseil Municipal doit donc statuer sur les tarifs de location du village de vacances en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018.

Monsieur le Maire propose de conserver les tarifs pratiqués en 2018 par la Communauté de Comunes.

Nbre chambres	De septembre à juin		Juillet - Août		Tarif mensualisé
	tarif nuitée	tarif semaine	tarif nuitée	tarif semaine	
1 chambre	22,86 €	160 €	36,71 €	257 €	303 €
2 chambres	25,14 €	176 €	41,86 €	293 €	327 €
3 chambres	28,00 €	196 €	47,14 €	330 €	-

Un pavillon fera l'objet d'un bail pour un usage professionnel afin d'y créer un cabinet infirmier. Le loyer mensuel sera de 163,50 €. Le coût de l'électricité sera à la charge du preneur.

En ce qui concerne la caution, elle sera égale à un loyer, selon le nombre de chambres du pavillon loué et la durée du séjour.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le rapport du service 2017 est présenté par M. BOURNIER, premier adjoint.

L'assainissement collectif dessert 471 habitants sur 213 habitations. Pour une consommation de 120 m³ d'eau par an, le coût par habitant est de 1,82 €/m³. 86% revient à la collectivité et 14% revient à l'agence de l'eau (redevance).

En 2016 et 2017, il n'y a pas été réalisé de travaux importants (déplacement et installation de tabourets).

Préalablement aux travaux de rénovation de la place de la mairie, le réseau d'assainissement sera refait rue Laugérias, place de la mairie, voire une partie de la rue de Tournepiche (au niveau de la cour des miracles).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de MONTEMBOEUF.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

M. BOURNIER informe le Conseil municipal que le transfert de compétences des services assainissement aux communautés de communes pourra être reporté jusqu'en 2026. En effet, la loi du 3 août revient sur la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités. En ce qui concerne les communes situées dans des communautés de communes, le principe d'un dispositif de report au 1er janvier 2026 a été acté. Ce décalage dans le temps sera possible grâce au dispositif de la minorité de blocage, à la condition qu'une délibération soit prise en ce sens avant le 1er juillet 2019.

➤ **Effacement total des dettes de 150,44 euros / budget assainissement**

Suite à la commission de surendettement de la Charente, Monsieur le Maire présente la proposition émanant de la Banque de France d'effacement total des dettes de Mme Alicia NOEL. En 2014 et 2015, Mme NOEL avait 210,44 € de factures d'assainissement à acquitter. Une partie a été recouvrée. Il reste 150.44 € de dettes.

Considérant les ressources mensuelles de Mme NOEL suffisamment importantes pour le paiement de ses charges fixes ;

Considérant que Mme NOEL a deux enfants à charge à son domicile actuellement et non 5 comme indiqué dans le dossier de surendettement ;

Considérant que Mme NOEL, par son attitude inconséquente, continue d'accumuler des dettes notamment auprès des collectivités locales dont le siège social est à Montembœuf ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont voté à 7 voix contre l'effacement de la dette et 5 abstentions. Le Conseil Municipal :

- Estime que Mme NOEL a les capacités de recouvrer sa dette ;
- Est prêt à proposer un échéancier à long terme pour parvenir à ce recouvrement ;
- Émet un AVIS DEFAVORABLE à l'effacement total des dettes d'assainissement de Mme Alicia NOEL.

➤ **Approbation le résultat de l'enquête publique du zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réviser ou d'approuver le zonage d'assainissement afin de prendre en compte les évolutions techniques et financières en matière d'assainissement ;

A cette fin, par délibération en date du 21 juin 2017, le conseil municipal a décidé de faire réaliser une étude pour la révision du zonage d'assainissement de la commune. Cette étude a été réalisée par le bureau Philippe Doudoux ;

L'organisation du zonage d'assainissement soumis à enquête publique proposait, au vu des résultats de l'étude, l'organisation suivante : limitation du zonage collectif au Bourg, secteurs actuellement desservis sur la base du réseau existant. L'enquête publique s'est déroulée du 11 juillet au 14 août 2018. Le commissaire enquêteur, par ses conclusions en date du 28 août 2018, émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER la révision et les plans de zonage d'assainissement des eaux usées tels qu'ils sont annexés au dossier.
- D'INFORMER que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.
- D'INFORMER que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :
 - à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
 - à la préfecture.
- DE DONNER POUVOIR au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
- DE DIRE que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural à Beaussac**

Monsieur le Maire présente le projet d'enquête publique. Le chemin rural jouxtant les parcelles C 113,114, 115, 143, situé à Beaussac, n'est plus affecté à l'usage du public, qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité. Un riverain a manifesté auprès de la mairie son souhait d'acheter partiellement le chemin rural qu'il jouxte de chaque côté et qui ne dessert pas d'autres riverains.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, monsieur le Maire propose de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des biens du domaine privé de la commune. Il émet les prescriptions suivantes préalablement à l'ouverture de l'enquête : le riverain intéressé par le terrain devra signer la promesse d'achat du terrain à 5 €/m² (prix de vente appliqué pour des aliénations similaires ces 3 dernières années) et s'engagera à prendre à sa charge l'ensemble des frais afférents à cette aliénation.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Budget annexe station service - Clôture**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Station-service » a été ouvert par délibération en date du 28 mai 2013. Compte tenu de l'arrêt du projet, ce budget n'a plus lieu d'exister. Il propose de procéder à la clôture du budget annexe « station-service » au 31 / 12 / 2017 ;

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Budget annexe CCAS - Clôture**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe CCAS a été ouvert afin de répondre aux besoins du Centre Communal d'Action Sociale. Compte tenu de la dissolution du CCAS au 31 décembre, décision par délibération du Conseil municipal du 26 octobre 2017, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	2 741,87 €	1 982,81 €
	INVESTISSEMENT	- €	- €
REPORT N-1	FONCTIONNEMENT		2 717,19 €
	INVESTISSEMENT		- €
TOTAL FONCTIONNEMENT			1 958,13 €
TOTAL INVESTISSEMENT			- €

L'excédent à affecter à la clôture du compte administratif 2017 s'élève donc à 1 958,13 €.

Monsieur le Maire propose de procéder à la clôture du budget annexe CCAS au 31 / 12 / 2017 et d'affecter le résultat au budget principal de la commune. Cet excédent permettra notamment de financer le repas annuel des Aînés.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Demande de subvention pour étude opérationnelle de l'aménagement du centre-bourg**

Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux que pour financer l'étude opérationnelle du bureau d'étude ERI Sud Ouest pour l'aménagement du Centre-bourg, il convient de solliciter le concours du Conseil Départemental au titre du Schéma du bâti.

La demande de subvention porte sur la prestation du cabinet ERI SO et ses cotraitants (Agence B et Atelier Neyrat), et plus spécifiquement sur 50 % des coûts HT de l'étude diagnostic, l'avant-projet et les études de projet.

Etude et Maîtrise d'œuvre - coût en €

	Montant HT	TVA 20 %	TTC
Etudes de diagnostic	2 585,00	517,00	3 102,00
Etudes d'avant-projet	3 740,00	748,00	4 488,00
Etudes de projet	6 290,00	1 258,00	7 548,00
TOTAL	12 615,00	2 523,00	15 138,00

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Demande aide financière pour voyage d'un collégien de Montembœuf**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'aide d'une famille. Un collégien domicilié à Montembœuf et scolarisé en 3è SEGPA au collège Pasteur de Chasseneuil sollicite une aide financière pour un voyage scolaire.

Il est précisé que pour ce voyage à St Lary en janvier 2019 le coût à la charge de la famille s'élève à 210 €. La famille possède de faibles ressources. Ce collégien a bénéficié d'une aide de 20 € pour un voyage sur l'année scolaire 2017/18.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 20 €, comme la commune l'a fait en 2016 pour les autres collégiens de Montembœuf.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Présentation de l'Avant-Projet d'aménagement du centre-bourg, réalisé par ERI Sud Ouest ;**

Arrivée de Catherine JACQUELIN.

Monsieur le Maire et ses adjoints présentent en diaporama l'Avant-Projet d'aménagement du bourg, proposé par le cabinet d'étude ERI Sud Ouest le 20 juillet dernier.

Il ressort de cette proposition :

- Des points positifs observés :
 - fin de l'accès aux voitures sur la place de la mairie (sauf riverains)
 - muret en bas de la place et autour du monument aux morts
 - libération de l'espace au pied du monument aux morts (suppression des plots)
 - choix des hortensias pour le fleurissement

- Les points à améliorer :
 - place devant la mairie et l'église trop minérale : grand espace empierré donc ruissellement important, réverbération ; manque de verdure.
 - conserver les marronniers ou une partie des marronniers, pour ne pas repartir qu'avec des petits arbres.
 - bancs orientés au soleil

L'ensemble des membres du Conseil souhaite bénéficier d'une 2ème proposition d'aménagement prenant en compte ces remarques. Les conseillers ont jusqu'au jeudi 4 octobre pour faire part de leurs remarques et suggestions au secrétariat de mairie, qui transmettra toutes les informations au cabinet le vendredi 5 octobre.

➤ **Questions diverses**

• **Utilisation du centre culturel**

Nicole MANIERE explique que l'association du Théâtre du KO propose de faire des séances hebdomadaires au centre culturel pour les ados et les adultes (2 séances par semaine). Le coût de l'activité pour les participants est de 152 €/an. La mairie demandera, au préalable à l'établissement d'une convention d'utilisation du centre culturel, davantage d'informations sur l'association (statuts, comptes), car ce n'est pas une association locale connue.

- Nicole MANIERE convie le Conseil Municipal à la manifestation « Tous Aux Jardins » le samedi 13 octobre et au repas des Aînés le dimanche 21 octobre.

- **Numérotation des villages**

Jean-Pierre BOURNIER informe que la procédure est très avancée puisque l'ensemble des adresses doit être enregistré par la Poste courant septembre.

- **Radar Pédagogique**

Suite aux relevés du radar pédagogique, placé en divers endroits de la commune depuis plus d'1 an, M. BOURNIER indique que la vitesse des véhicules est très élevée à l'entrée du bourg côté cimetière. Il souhaite que la commune étudie la possibilité d'installer un ralentisseur ou des bandes rugueuses au niveau du cimetière.

- **Site internet**

M. BOURNIER indique qu'il a réalisé les mises à jour nécessaires pour répondre aux exigences du Règlement Général pour la Protection des Données.

- **Projet centre de santé**

M. BOURNIER expose que le Conseil Communautaire réuni le 24 septembre a approuvé le projet déposé par le Centre hospitalier de Confolens. Ce dernier répond à l'appel à projet de l'ARS pour créer un Centre Santé Territorial afin de palier au problème de désert médical. Il s'agit d'attirer de nouveaux médecins et professionnels de santé en Charente Limousine. Il est prévu de salarier 3 médecins généralistes qui se déplaceront dans les centres de santé secondaires dont Montemboeuf.

D'autres actions dans le sens d'un meilleur accès aux soins sont incluses dans le projet.

Mme MANIERE indique qu'elle a participé ce même jour à une réunion avec l'ARS et la CCCL sur le Contrat Local de Santé. Le constat partagé concerne le problème de mobilité des personnes fragiles et des difficultés inquiétantes sur l'état de santé mentale des adolescents.

Mme MANIERE évoque la potentialité de créer un cabinet médical pour plusieurs professionnels de santé dans l'ancienne maison Chambonnaud au 25 Grande Rue.

- **Village vacances**

M. BOURNIER tient à faire part de sa réflexion sur le devenir du village vacances qui doit être rétrocédé à l'euro symbolique à Logélia. Dans un premier temps, il était favorable à cette rétrocession et a approuvé le projet lors du Conseil Municipal du 9 juillet dernier. Dorénavant, il s'interroge sur l'opportunité de conserver une partie des pavillons (3 ou 4) pour faire perdurer une possibilité de location courte durée en meublé.

Séance levée à 23h40

Le Maire,
TRAPATEAU Jean-Marie